

**Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 12 juillet 2024 à Beauraing**

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal des séances des 21 et 28/06/2024.

2. MP Entretien et réparation des véhicules lourds - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché "Entretien et réparation des véhicules lourds" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit : \* Lot 1 (District OUEST), Lot 2 (District Sud), Lot 3 (District Nord) : TRANSPORT LECAILLIE JP SPRL, à 6900 AYE aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/127-06 et à inscrire au budget des exercices suivants.

3. MP Achat tenues de casernement - Accord-cadre - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché de base "Achat tenues de casernement - Accord-cadre" à l'entreprise avec la seule offre, à savoir DEVA BELGIUM BVBA à 9690 Kuisbergen aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire et de fixer le délai de garantie à 24 mois ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/124-05 et à inscrire au budget des exercices suivants.

4. MP Achat de détecteurs incendie interconnectés - Accord-cadre - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché de base à l'entreprise avec la seule offre retenue (sur base du prix), à savoir IT Consulting and Security Solutions (ITCS) à 6900 Marche-en-Famenne aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/723-60 et à inscrire au budget des exercices suivants.

5. MP Réalisation des inventaires amiante des différents postes - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché "Réalisation des inventaires amiante des différents postes" au soumissionnaire ayant remis l'offre retenue économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit CERTIGREEN SPRL, à 4100 Seraing pour le montant d'offre contrôlé de € 2.780,00 hors TVA ou € 3.363,80, 21 % TVA comprise. D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/125-02.

6. MP Achat PAFARI et formation - Approbation commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat PAFARI " à l'entreprise avec la seule offre, à savoir MEPHYTEC à FR-78250 GAILLON-SUR-MONTCIENT pour le montant d'offre contrôlé de € 8.954,00 hors TVA ou € 10.744,80, 20 % TVA comprise ; D'approuver le paiement anticipé de 40% du montant d'achat du PAFARI, soit € 3.200 hors TVA ou € 3.840, 20% TVA comprise. ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

7. Rénovation auto-échelle de Couvin - Complément commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le complément de réparation de l'auto-échelle du poste de Couvin auprès de la société Rauwtec à Waimes pour le montant d'offre de € 25.910,00 HTVA ou € 31.351,10 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/745-98, tout en prévoyant une modification budgétaire pour l'article 351/745-98/2023.

8. Location conteneurs dortoirs à Dinant - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la location de trois modules aménagés et assemblés à condition que l'accès aux sanitaires se fasse par l'intérieur (avec couloir par exemple) et que l'espace extérieur soit suffisamment éclairé et praticable, pour un montant estimé de € 1.000,00 HTVA ou € 1.210,00 TVAC pour le placement et de € 700,00 HTVA, ou € 847,00 TVAC de location mensuelle, soit 10.164,00 TVAC pour un an ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/124-12.

9. Travaux caserne de Chastrès – Convention d'assistance avec le BEP

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par le Bureau économique provinciale (BEP), dans le cadre du projet d'aménagement de la future caserne de Chastrès ; D'engager la dépense au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/723-60.

10. MP Logiciel pour rapports mission AMU - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché de base "Logiciel de rédaction de rapports ambulances" à CEVI SA à 9000 GENT pour le montant d'offre contrôlé de € 11.913,84 hors TVA ou € 14.415,75, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/123-13 et à inscrire au budget des exercices suivants.

11. Recrutement ambulanciers par transfert du statut opérationnel - Recevabilité candidatures, jury

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de déclarer recevables les candidatures de tous les candidats ; De désigner comme suit les membres du jury : 2 officiers de la zone DINAPHI : le Capitaine Pascal BAIJOT et le Lieutenant Bertrand SERUSIAUX ; La Directrice administrative ou sa déléguée : Mme Sabine MASSON ; De fixer l'épreuve orale les 10 et 12 septembre 2024 à Ciney.

---

12. Suspension de nomination – Secouriste ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la suspension de nomination de Monsieur X, secouriste ambulancier non-pompier volontaire au Poste de Philippeville, pour une période de 2 ans à partir du 1er août 2024.

13. Personnel administratif – Evolution de carrière

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de constater que Madame X remplit les conditions pour une évolution de carrière vers le grade D7 à partir du 1er juillet 2024 ; D'inviter le service GRH à encoder les modifications liées à la présente décision.

14. Prolongation contrat agent administratif - Juriste - CDI

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prolonger l'engagement de Madame X en tant que juriste affectée au service administratif, dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée à partir du 01 septembre 2024, au grade et barème A1.

15. Démission volontaire technicienne de surface

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Madame X, technicienne de surface, à la date du 14 juillet 2024.

16. Recrutement d'une technicienne de surface E1 – Désignation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de désigner Madame X, en tant que technicienne de surface à temps partiel (19h/semaine) pour le bâtiment administratif de la zone ; D'engager Madame X dans le cadre d'un contrat d'un an à partir du 15 juillet 2024, au grade et barème E1, avec une ancienneté pécuniaire à calculer.

17. Recrutement informaticien et Responsable expertise - Prolongation appel

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prolonger les appels à candidatures pour le recrutement d'un informaticien et d'un responsable administratif jusqu'au 1er septembre 2024 ; De publier les avis sur le site de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

La Secrétaire de zone,  
Sandrine DUMONT



Le Président  
Pascal JACQUIEZ

